

Démarchage téléphonique : la liste d'opposition sera mise en place le 1er juin

Par La rédaction de France Bleu, [France Bleu](#) jeudi 3 mars 2016 à 12:05

Démarchage téléphonique © Maxppp -

À compter du 1er juin, la liste d'opposition sera mise en place par l'Etat pour empêcher le démarchage téléphonique. Vous pourrez vous inscrire gratuitement par courrier ou sur internet pour que votre numéro soit protégé au démarchage téléphonique.

La liste d'opposition au démarchage téléphonique sera mise en place le 1er juin pour empêcher les professionnels d'obtenir votre numéro afin de vous démarcher, faire de la pub ou vendre des produits par téléphone. L'inscription sur cette liste sera gratuite et effective un mois après, a annoncé la secrétaire d'Etat au Commerce Martine Pinville ce mercredi. De plus, lorsqu'un professionnel sera amené à recueillir auprès d'un consommateur des données téléphoniques, il devra l'informer que cette liste d'opposition au démarchage existe, sous peine d'amende.

Cette "liste rouge" a deux objectifs : d'une part, permettre de vous protéger des appels commerciaux qui consistent à vous appeler afin de proposer l'achat, la vente, la location de produits en tout genre, la pose de fenêtres, l'achat de produits ménagers, etc. D'autre part, la liste vise aussi à vous protéger des appels frauduleux de personnes voulant récupérer vos informations personnelles comme vos données de carte bleue, votre adresse ou votre RIB.

Ce dispositif avait été voté dans le cadre de la loi consommation du 17 mars 2014, et devait être mis en place pour l'automne 2015. Avant que le gouvernement ne repousse son lancement à la date venant d'être annoncée. La société Opposetel sera chargée de gérer ce service.